

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 mars 2012 à 19h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13

Etaients présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean-Claude, Mmes CANDELIER Evelyne, MOREAU Nicole, MM. BUISSET Laurent, DUCCESCHI Patrick, GAILLIARD Pascal, VERNEZ Rémy, Mmes PINTÉ Patricia, DUCONSEIL Betty, M. LEONARDIS Thierry

Excusés : M. DERYCKE Hervé (procuration à M. SALLIO), Mme PETIT Maryvonne (procuration à Mme DUCONSEIL)

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal du Conseil Municipal
Du 19 janvier 2012 est adopté à l'unanimité*

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu les dispositions réglementaires du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), approuvé le 19 décembre 2007, du Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux de la Sensée (SAGE), du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux Artois-Picardie (SDAGE), du Plan Local d'Habitat (P.L.H.) et du Schéma régional d'aménagement et de développement du Territoire (SDADT) ;
CONSIDERANT que ces derniers rendent nécessaires une mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme (PLU); CONSIDERANT également les objectifs propres à la commune, notamment la refonte des zones à urbaniser intégrant un existant au PLU déjà bien défini, le toilettage du règlement pour faciliter ou corriger certaines dispositions ;

SUR avis favorable du Bureau Municipal, en date du 06 mars 2012 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** de procéder à une révision du PLU et de lancer une consultation afin de retenir un cabinet d'étude pour une mission d'étude/diagnostic et d'assistance technique ; **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Pour la circonstance, la présidence est donnée à M. Michel SALLIO, 1^{er} Adjoint, qui présente l'ensemble des recettes et des dépenses ainsi que le reste à réaliser, conformément à la nomenclature M14.
Le Conseil Municipal est invité à voter le Compte Administratif, dont la récapitulation peut ainsi se résumer :

- Dépenses de Fonctionnement : 382 616,80 €
- Recettes de Fonctionnement : 486 825,93 €
- Dépenses d'Investissement : 69 258,76 €
- Recettes d'Investissement : 480 590,41 €

- La section de fonctionnement se solde par un excédent de 168 496,22 €.

- La section d'investissement se solde par un excédent de 489 739,42 €.

Les restes à réaliser se soldant par un déficit de 577 739,45 €, c'est un besoin de financement net de 88 000,03 € (577 739,45€ - 489 739,42 €) qu'il faudra prévoir au budget primitif 2012 (compte 1068).

L'excédent étant de 168 496,22 € moins le besoin de financement (88 000,03 €) c'est de 80 496,19 € dont nous disposerons pour le budget 2012 (compte 002).

Le Compte Administratif 2011 est voté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECLARE** que les comptes de gestion 2011 dressés par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ; **ADOpte** le compte de gestion 2011, dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2012

↳ Vote des Taux des Impôts Locaux 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des impôts locaux :

- 13.69 % pour la taxe d'habitation
- 10.69 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 38.71 % pour la taxe sur foncier non bâti

↳ Vote des Subventions 2012

A l'unanimité, il est décidé de verser les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2012
Amicale des donneurs de sang de Féchain et environ	94 euros
Anciens combattants de BUGNICOURT	193 euros
Etoile Club de BUGNICOURT	830 euros
Coopérative Scolaire de BUGNICOURT	2.000 euros
Bugnicourt en Forme	601 euros
Secours catholique	97 euros
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Arleux	39 euros
Club de l'Amitié	314 euros
Amicale Laïque Bugnicourtoise	288 euros
Groupe Vocal "La Tarentelle"	193 euros
V.T.T. Bugnicourt Club	205 euros
A.P.E.B. (association de Parents d'Elèves de Bugnicourt)	152 euros
Prévention Routière	100 euros
Association colombophile « L'hirondelle » d'Arleux	50 euros
SOUS-TOTAL	5 156,00 euros
Centre Communal d'Action Sociale de BUGNICOURT	7 600,00 euros
TOTAL	12 756,00 euros

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

ELECTRIFICATION RURALE – RENFORCEMENT BT ZONE POSTE ROSE

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le SIRA a compétence d'électrification rurale. Dans le cadre des besoins recensés par ERDF (rue des Ecoles, rue Nouvelle, Impasse de la Rose), le Conseil Général a retenu l'opération d'électrification rurale selon le financement prévisionnel ci-après :

❖ DEPENSES TOTALES :	16 000,00 € TTC
❖ RECETTES	
- FACE 65% :	10 400,00 €
- Récupération TVA	2 600,00 €
- Participation de la commune	3 000,00 €

Après concertation, le Conseil Municipal accepte la proposition, adopte son financement et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous actes relatifs à ce dossier.

URBANISME

→ Déclarations préalables

- Mr DORDAIN Christian – 6 rue de Brunémont – chalet en bois – accord tacite
- Mr TARTARE Nicolas – 4 rue de Chasse-Marée – toiture, pose de vélux – accord 20/02/2012
- Mr CARLIER Daniel – 3 rue de Brunémont – création d'une ouverture – accord tacite

→ Permis de construire

- Mr DENAES Alexis – Rue de Fressain – Maison individuelle - accord 2/02/2012
- Mr et Mme DUVIVIER-HORNAIN – 3 rue de l'Egalité – rénovation – accord 23/02/2012
- Mr Gumez Gilles – 20 ter Rte Nationale – création d'une extension – accord 20/02/2012
- Mr et Mme BOCCADORO – 8 rue des Sorbiers – Garage – en cours d'instruction
- SCI VARLET – ZAC la Tuilerie – centre de contrôle technique automobile - en cours d'instruction

POINTS DIVERS

- ❖ Travaux cantine - après une semaine d'intempéries, les travaux de canalisation continuent, la rampe handicapée est tracée.
- ❖ Taxe pluviale - La loi sur l'eau de décembre 2006 a instauré le principe de la taxe pluviale afin de pouvoir financer le service public de gestion des eaux pluviales urbaines. Elle s'applique sur les surfaces imperméabilisées publiques et privées générant des eaux pluviales gérées par le service public : toitures + surfaces au sol (voiries, parkings, trottoirs, aires de jeux....) La loi du 12 juillet 2010 et le décret d'application en Conseil d'Etat publié le 6 juillet 2011 sont venus préciser les modalités d'instauration de cette taxe. La CAD, collectivité compétente en la matière, a instauré la taxe pluviale à compter du 1^{er} janvier 2012.
- ❖ Bilan du centre aéré de février – 14 enfants ont participé à cette session, l'effectif encore en baisse.
- ❖ Conseil d'Ecole du 24/02/2012 – un compte rendu a été présenté aux Elus.
- ❖ Actes de vandalisme – le 28/02/2012 le dépôt de plainte a été enregistré à la gendarmerie d'Arleux concernant la destruction de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique, à savoir : les plantes arrachées se trouvant dans les vasques devant la mairie, les panneaux de signalisation pliés, les poubelles déplacées, les marches d'escalier démolies au cimetière (travaux réalisés dernièrement par le personnel communal) Ces actes d'incivilité sont de plus en plus fréquents.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ↳ S. 15/03/2012 : Réunion organisée par la CAD à la salle des fêtes à 18h30
- ↳ S. 31/03/2012 : Loto organisé par le CCAS et le club « Bugnicourt en forme » à la salle des fêtes à 19h
- ↳ D. 01/04/2012 : Parcours du coeur